

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 483 494

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 11861

(54)

Montant de garde-corps.

(51)

Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 F 11/18.

(22)

Date de dépôt..... 28 mai 1980.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée :

(41)

**Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 49 du 4-12-1981.**

(71)

Déposant : LORNE Georges Germain Hippolyte, résidant en France.

(72)

Invention de : Georges Germain Hippolyte Lorne.

(73)

Titulaire : *Idem* (71)

(74)

**Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.**

L'invention concerne un montant de garde-corps.

Le montant de garde-corps de l'invention est caractérisé en ce qu'il se compose d'un tube pourvu d'anneaux fendus, disposés d'une part à son extrémité, d'autre part en son milieu sur deux génératrices opposées, le plan de ces anneaux étant situé dans le plan moyen passant par l'axe du tube.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les anneaux sont allongés, la fente étant réalisée au milieu d'un côté longitudinal, les extrémités de l'anneau délimitant la fente étant décalées latéralement de chaque côté du plan passant par l'axe du tube.

L'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur l'unique dessin ci-joint qui est une vue latérale du montant de garde-corps conforme à l'invention.

L'invention est relative à un montant de garde-corps destiné par exemple à être emboité par son extrémité inférieure dans un manchon d'une passerelle, les divers montants étant ensuite reliés par des chaînes ou câbles afin de constituer le garde-corps.

Ce montant se compose d'un tube métallique 1, de préférence de section circulaire, qui est pourvu à proximité de son extrémité inférieure d'une collierette 2 rapportée par soudure et qui est destinée à limiter l'enfoncement du montant dans le manchon de la passerelle.

Conformément à l'invention, ce tube 1 est pourvu d'anneaux fendus 3, 4 et 5, d'une part à son extrémité supérieure, d'autre part en son milieu sur deux génératrices opposées, le plan moyen de ces anneaux 3, 4 et 5 étant situé dans un plan passant par l'axe du tube.

En outre, ces anneaux 3, 4 et 5, qui sont allongés ou aplatis, sont pourvus de leur fente 3₁, 4₁ et 5₁, au milieu d'un de leurs côtés longitudinaux ainsi formés, l'autre côté étant fixé par soudure en 6 sur le tube 1.

Les extrémités des anneaux délimitant les fentes 3₁, 4₁ et 5₁ sont par ailleurs décalées d'un côté et de l'autre du plan moyen contenant ces anneaux 3, 4 et 5 afin de permettre l'accrochage d'une chaîne ou d'un câble.

R E V E N D I C A T I O N S

1°) Montant de garde-corps caractérisé en ce qu'il se compose d'un tube pourvu d'anneaux fendus disposés d'une part à son extrémité, d'autre part en son milieu sur deux génératrices opposées, le plan de ces anneaux étant situé dans le plan moyen passant par l'axe du tube.

2°) Montant de garde-corps selon la revendication 1, caractérisé en ce que les anneaux sont allongés, la fente étant réalisée au milieu d'un côté longitudinal, les extrémités de l'anneau délimitant la fente étant décalées latéralement de chaque côté du plan passant par l'axe du tube.

pl. unique

2483494

